

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 10 décembre 2001

Messagerie

Projet de loi

accordant la bourgeoisie d'honneur de Genève à Monsieur Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 30 de la loi sur la nationalité genevoise, du 13 mars 1992,
décrète ce qui suit :

Article unique

La bourgeoisie d'honneur est conférée à Monsieur Kofi Annan eu égard au rôle prépondérant qui est le sien dans l'exercice de ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la promotion de la paix dans le monde. Cent ans après la première remise du prix Nobel de la paix au Genevois Henry Dunant, l'attribution, cette année, du Prix Nobel de la paix 2001 à Monsieur Annan témoigne de la pérennité de l'esprit de Genève.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soumettons aujourd'hui à votre approbation un projet de loi sur l'application de la disposition prévue à l'article 30 de la loi sur la nationalité genevoise (A 4 05) qui permet, sur proposition du Conseil d'Etat, de décerner la bourgeoisie d'honneur à un Confédéré ou à un étranger qui a rendu au canton de Genève ou à la Suisse des services importants ou qui s'est distingué par ses mérites.

La bourgeoisie d'honneur a été accordée entre autres à Monsieur Francis Blanchard, ancien Directeur général de l'Organisation internationale du travail en 1989, au Dr Halfdan Mahler, ancien Directeur de l'Organisation mondiale de la santé en 1989, à Monsieur Hugues Gall, ancien Directeur général du Grand Théâtre en 1995, et à Monsieur Pekka Johannes Tarjanne, ancien Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications en 1998.

Monsieur Kofi Annan est né le 8 avril 1938 à Kumasi au Ghana. Il est de nationalité ghanéenne. Il a fait des études scientifiques et technologiques à l'Université de Kumasi, puis a obtenu une licence en économie au Macalester College à St. Paul aux Etats-Unis et un diplôme en économie à l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève.

Il a rejoint le système des Nations Unies en 1962 au siège de l'Organisation mondiale de la santé à Genève, puis a occupé divers postes à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, à la deuxième Force d'urgence des Nations Unies à Ismailia et au Haut Commissariat pour les réfugiés à Genève.

Après avoir été Sous-Secrétaire général des Nations Unies à la gestion des ressources humaines et coordonnateur pour les questions de sécurité à New York jusqu'en 1990, puis auprès de la planification des programmes, au budget et à la comptabilité jusqu'en 1992, Monsieur Annan a été mandaté, par le Secrétaire général des Nations Unies, suite à l'invasion du Koweït par l'Irak, de rapatrier plus de 900 fonctionnaires internationaux et ressortissants occidentaux présents en Irak et de mener les premières négociations avec le gouvernement irakien sur la question de la vente du pétrole pour financer l'aide humanitaire. Cette carrière onusienne lui a permis d'acquérir une grande expérience des affaires internationales dans le cadre de la coopération

intergouvernementale ainsi que de comprendre le fonctionnement des relations entre les organisations internationales et les gouvernements.

Avant d'être élu Secrétaire général, Monsieur Annan a également rempli les fonctions de Sous-Secrétaire général jusqu'en 1993 puis de Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix jusqu'en 1996. Ces fonctions ont coïncidé avec une croissance exceptionnelle des effectifs et de l'extension géographique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De 1995 à 1996, après l'Accord de paix de Dayton, qui a mis un terme à la guerre en Bosnie-Herzégovine, Monsieur Annan a été Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie, supervisant à cette occasion la transition, en Bosnie-Herzégovine, de la Force de protection des Nations Unies à une force multinationale de mise en oeuvre de la paix sous la direction de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Septième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et premier à sortir des rangs de l'organisation, Monsieur Kofi Annan a été élu à ce poste le 1^{er} janvier 1997, puis, sur recommandation du Conseil de sécurité, a été réélu par acclamation par l'Assemblée générale pour un second mandat débutant le 1^{er} janvier 2002 pour 4 ans.

Tout au long de ses mandats, il s'est donné comme tâches prioritaires de revitaliser les Nations Unies par un programme complet de réformes, de renforcer l'action traditionnelle de l'ONU dans les domaines du développement, du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de défendre les droits de l'homme et de propager le respect de la légalité et des valeurs universelles d'égalité, de tolérance et de dignité humaine qui figurent déjà dans la Charte des Nations Unies, et de rétablir la confiance de l'opinion publique dans l'Organisation en l'ouvrant à de nouveaux partenaires et, selon ses propres termes, en "rapprochant les Nations Unies des peuples".

Sous l'autorité et l'impulsion de Monsieur Annan au sein de l'ONU, il convient notamment de relever les actions suivantes:

- la revitalisation des Nations Unies par son plan de réformes intitulé "Rénover les Nations Unies", présenté aux Etats Membres en juillet 1997 et qui a depuis mis l'accent sur l'amélioration de la cohérence et de la coordination de l'action de l'ONU;
- son engagement auprès des Etats, sur la base de son rapport de 1998 présenté au Conseil de sécurité sur "les causes des conflits et la promotion de la paix et d'un développement durables en Afrique" afin de promouvoir l'appui de la communauté internationale en faveur de l'Afrique, le plus désavantagé des continents;

- l'impulsion personnelle en 1998 pour obtenir que l'Irak respecte les résolutions du Conseil de sécurité et pour aider à promouvoir la transition à un pouvoir civil au Nigéria, la mise sur pied d'un accord en 1999 pour sortir de l'impasse la Libye et le Conseil de sécurité au sujet de l'attentat de Lockerbie, une action diplomatique visant à organiser une réaction internationale à la violence au Timor oriental, et l'obtention en 2000 d'une certification du retrait israélien du sud Liban;
- la part active prise dans le maintien et les différentes reprises des négociations de paix entre Israël et l'autorité palestinienne sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et du principe "la terre contre la paix";
- la recherche de l'amélioration des conditions de la femme et d'un rapprochement avec la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques par le lancement, entre autres, du "pacte mondial";
- la promotion en faveur d'un plan d'action pour l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité, l'amélioration de l'éducation, la réduction du VIH/sida, la préservation de l'environnement et la protection des peuples contre les conflits et la violence sur la base de son rapport sur le millénaire intitulé "Nous les peuples: le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle";
- son combat décrit comme une priorité personnelle pour venir à bout de l'épidémie d'infection par le VIH/sida qui s'est traduit par un "appel à l'action" en cinq points, dont la création d'un fonds mondial sida et santé par lequel transiterait une partie des ressources nécessaires pour aider les pays en développement à surmonter la crise.

De plus, avec la réforme du système des Nations Unies renforçant par là même le siège européen de l'ONU et l'indépendance des autres organisations du système onusien, dont la plupart ont leur siège à Genève, avec l'organisation du Suivi du Sommet mondial de Copenhague à Genève en juin 2000 et avec la tenue en 2003 du Sommet mondial sur la société de l'information, Monsieur Annan contribue sans aucun doute à la renommée de la Genève internationale.

Alors que l'environnement international est en plein bouleversement, le comité Nobel a décerné le prix Nobel de la paix 2001 à l'ONU et à Monsieur Kofi Annan, rappelant ainsi que "la seule voie négociable vers la paix et la coopération dans le monde passe par les Nations Unies" et saluant aussi celui qui a contribué à leur "insuffler une nouvelle vie". En cette année du centenaire des prix Nobel, dont le premier a été attribué au Genevois Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, notre Conseil tient à saluer le travail

de Monsieur Annan en charge de la seule organisation à même de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux pour atteindre la paix et la sécurité dans le monde en mobilisant la scène internationale.

Notre Conseil,

- considérant que l'attribution du prix Nobel de la paix 2001 conjointement aux Nations Unies et à leur Secrétaire général, Monsieur Kofi Annan, honore indirectement Genève, vu que le canton abrite le siège européen de l'ONU et au regard des liens étroits que Monsieur Annan a toujours entretenus avec Genève depuis ses études jusqu'à ses activités actuelles à la tête de l'Organisation des Nations Unies,
- estimant que Monsieur Annan a contribué de manière déterminante à la renommée de la Genève internationale,
- considérant que sous la conduite de Monsieur Annan l'Organisation des Nations Unies a remarquablement rempli son rôle au profit de la communauté internationale et de la promotion de la paix,
- saluant les efforts que Monsieur Annan ne cesse de déployer pour le développement durable des pays les moins favorisés, l'accès pour tous à l'éducation et aux soins, et l'émergence d'un monde mieux organisé et plus pacifique,

est dès lors convaincu qu'il convient de faire usage de la disposition particulière de l'article 30 de la loi sur la nationalité genevoise et de décerner à Monsieur Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la bourgeoisie d'honneur.

Tels sont, Mesdames et Messieurs les députés, les motifs qui nous incitent à vous recommander chaleureusement d'approuver le présent projet de loi.